



DEPOBIO

Plateforme de dépôt légal des données brutes de biodiversité
publiques



Décret DEPOBIO D411-21-1 du code de l'environnement



La loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 à rendu obligatoire le dépôt des données brutes de biodiversité pour les porteurs de projet

Arrêté du 17 mai 2018 : ouverture de Dépopbio et opérationnalité au 1 juin de la même année

Code de l'environnement :

L.122-1 : Mise à disposition du public des données brutes et chronologie de dépôt lié au **R.122**

L.411-1 : Obligation de contribuer au **SINP** (: système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel) par les maitres d'ouvrage

Décret du **27 juin 2022** précisant les modalités de contribution obligatoire à l'inventaire du patrimoine naturel



DEPOBIO L411-1-A CE



« Les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, des projets, plans et programmes mentionnés aux articles L. 122-1 et L. 122-4 ou bénéficiant d'une dérogation prévue à l'article L. 411-2 contribuent à cet inventaire par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation réalisées préalablement à la décision d'autorisation, d'approbation ou de dérogation appliquée à leur projet, plan ou programme et à l'occasion des mesures de suivi des impacts environnementaux, notamment celles relevant des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation définies en application de l'article L. 110-1, réalisées après cette même décision. » (L. 411-1 A)





Pour préserver et restaurer la biodiversité, et limiter les pressions qui s'exercent sur elle, il est essentiel de partager la connaissance. nous comptons sur la mobilisation des acteurs de la biodiversité pour faire vivre le système d'information relatif à l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), qui est accessible à tous



Olivier Thibault, Directeur de l'eau et de la biodiversité, MTES

IL EST OBLIGATOIRE DE RENDRE PUBLIQUE LES DONNÉES BRUTES
DE BIODIVERSITÉ



Pour préserver et restaurer la biodiversité, et limiter les pressions qui s'exercent sur elle, il est essentiel de partager la connaissance. nous comptons sur la mobilisation des acteurs de la biodiversité pour faire vivre le système d'information relatif à l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), qui est accessible à tous



Olivier Thibault, Directeur de l'eau et de la biodiversité, MTES

IL EST OBLIGATOIRE DE RENDRE PUBLIQUE LES DONNÉES BRUTES DE BIODIVERSITÉ

- Acquisées sur des fonds publics

l'Etat et ses services, collectivités, communes, établissements publics
par convention, en régie ou prestation à des structures (associations, BE)

- Acquisées par des maîtres d'ouvrages privés

Projets et plan d'aménagement soumis à avis ou autorisation environnementale

- Acquisées dans le cadre des dérogations espèces protégées

Intérêt scientifique ou mesure compensatoire

- Pour les associations ou organismes bénéficiant d'un agrément

CBNC, CENC, CPIE,

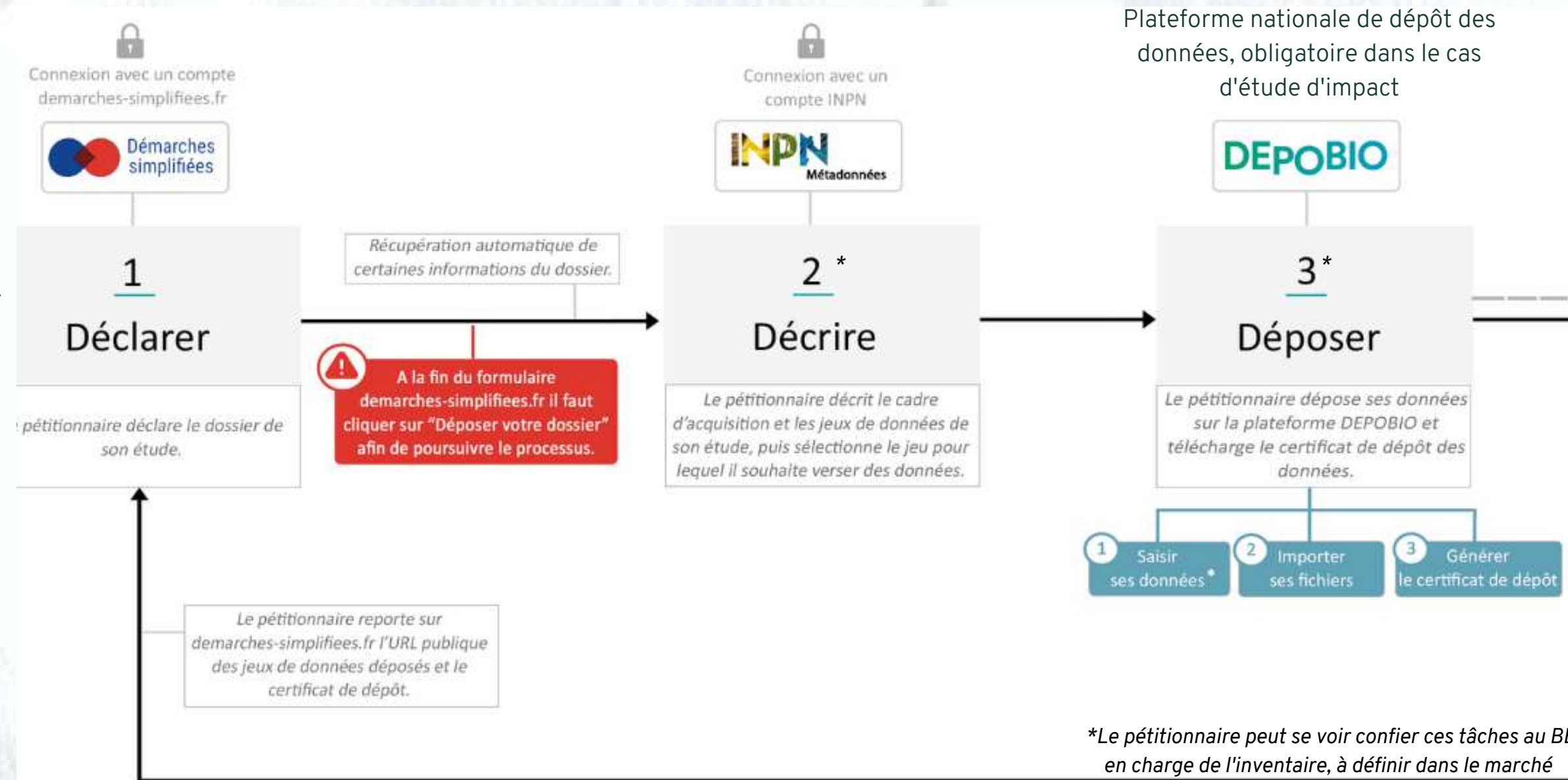
Articulation du versement des données naturalistes vers le SINP

**Vous êtes
MAÎTRE D'OUVRAGE**

Lors d'une étude d'impact ou d'incidence environnementale le bureau d'étude en charge du dossier doit déposer les données

Données au standard d'échange SINP

**L.122-4 CE
=> R122-17,2
L.411-1 CE**



Collecte des données via un inventaire naturaliste

Mise au format SINP

Téléversement des données

Intégration automatique au SINP national

Partage et diffusion des données

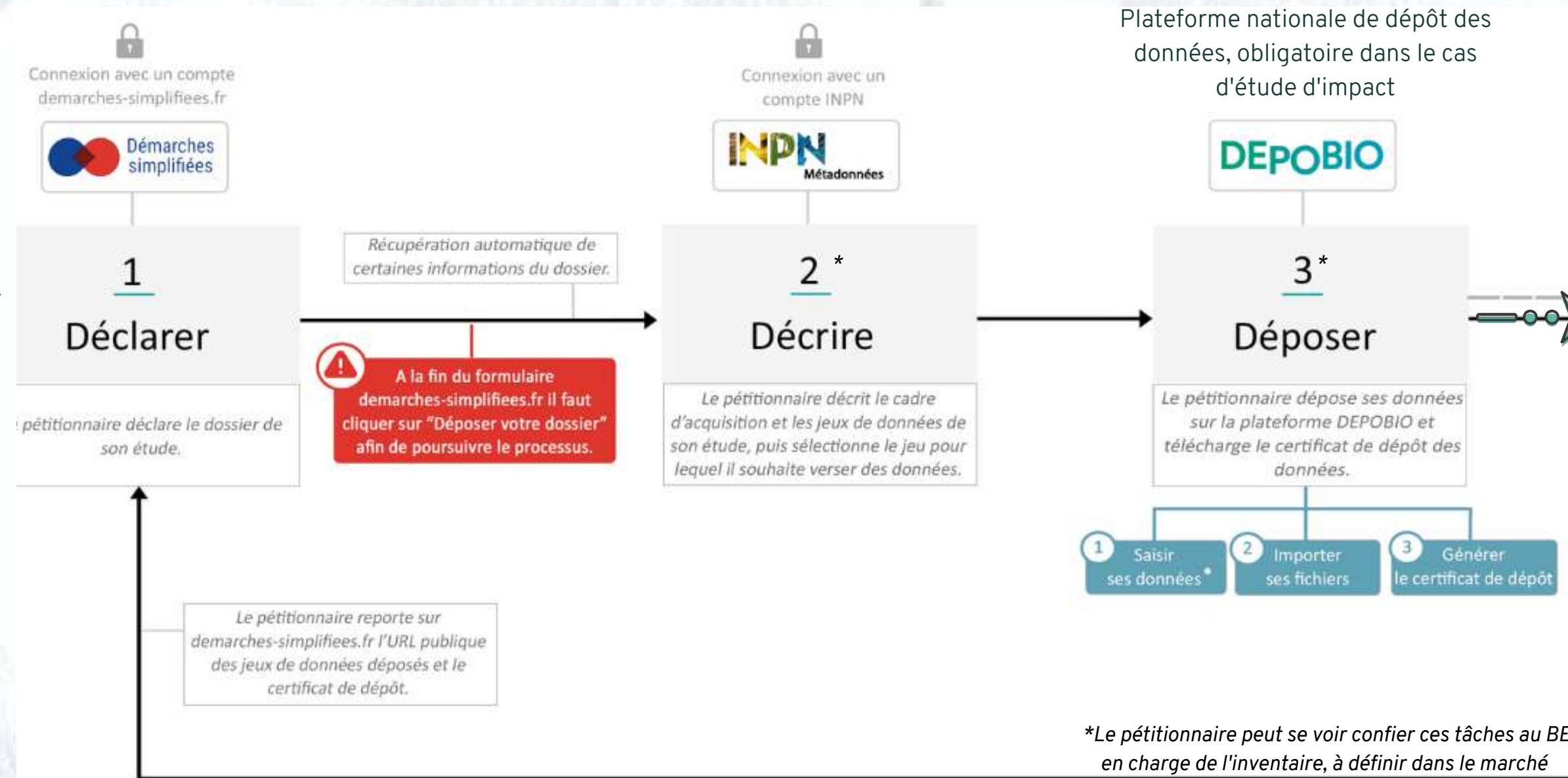
Articulation du versement des données naturalistes vers le SINP

**Vous êtes
MAÎTRE D'OUVRAGE**

Lors d'une étude d'impact ou d'incidence environnementale le bureau d'étude en charge du dossier doit déposer les données

Données au standard d'échange SINP

**L.122-4 CE
=> R122-17,2
L.411-1 CE**



- Plateforme nationale
- Diffusion opendata
 - Référentiels taxref, habref
 - Nomenclature du standard d'échange des données
 - Validation d'experts naturalistes



Observatoire National des données naturalistes
Diffusion et téléchargement

Collecte des données via un inventaire naturaliste

Mise au format SINP

Téléversement des données

Intégration automatique au SINP national

Partage et diffusion des données

Depobio

L'obligation de dépôt



- **les maîtres d'ouvrage publics ou privés** des projets, plans et programmes (ex : PLU, schéma directeur d'aménagement, gestion des eaux, des carrières, travaux, constructions, défrichage...) (*L. 122-1 et L. 122-4 du code de l'environnement*)
 - Cas par cas avec inventaires de biodiversité
 - Évaluation environnementale
- **les maîtres d'ouvrage publics ou privés** bénéficiant d'une dérogation à la réglementation liée aux espèces protégées (*L. 411-2 du code de l'environnement*)
 - DEP aménagement
 - DEP scientifiques

Données à déposer

- les données d'**études préalables** (à l'autorisation/approbation/dérogation/déclaration)
 - des projets, plans et programmes
 - DEP
- Les données de **suivi des impacts (ERC)**
 - des projets, plans et programmes
 - DEP

Délai pour déposer les données

- Les données des **études préalables** :
 - **avant** toute procédure de **participation du public** (enquête publique ou participation du public par voie électronique) lorsqu'elle est requise ;
 - **avant la décision** d'autorisation / d'approbation / de dérogation appliquée au projet.
- Les données de **suivi des impacts** : dans les **six mois après chaque campagne** d'acquisition de données

Depobio

L'obligation de dépôt



- les **maîtres d'ouvrage publics ou privés** des projets, plans et programmes (ex : PLU, schéma directeur d'aménagement, gestion des eaux, des carrières, travaux, constructions, défrichage...) (*L. 122-1 et L. 122-4 du code de l'environnement*)
 - Cas par cas avec inventaires de biodiversité
 - Évaluation environnementale
- les **maîtres d'ouvrage publics ou privés** bénéficiant d'une dérogation à la réglementation liée aux espèces protégées (*L. 411-2 du code de l'environnement*)
 - DEP aménagement
 - DEP scientifiques

Données à déposer

- les données d'**études préalables** (à l'autorisation/approbation/dérogation/déclaration)
 - des projets, plans et programmes
 - DEP
- Les données de **suivi des impacts (ERC)**
 - des projets, plans et programmes
 - DEP

Délai pour déposer les données

- Les données des **études préalables** :
 - **avant** toute procédure de **participation du public** (enquête publique ou participation du public par voie électronique) lorsqu'elle est requise ;
 - **avant la décision** d'autorisation / d'approbation / de dérogation appliquée au projet.
- Les données de **suivi des impacts** : dans les **six mois après chaque campagne** d'acquisition de données

Depobio

L'obligation de dépôt



- les maîtres d'ouvrage publics ou privés des projets, plans et programmes (ex : PLU, schéma directeur d'aménagement, gestion des eaux, des carrières, travaux, constructions, défrichage...) (L. 122-1 et L. 122-4 du code de l'environnement)
 - Cas par cas avec inventaires de biodiversité
 - Évaluation environnementale
- les maîtres d'ouvrage publics ou privés bénéficiant d'une dérogation à la réglementation liée aux espèces protégées (L. 411-2 du code de l'environnement)
 - DEP aménagement
 - DEP scientifiques

Données à déposer

- les données d'études préalables (à l'autorisation/approbation/dérogation/déclaration)
 - des projets, plans et programmes
 - DEP
- Les données de suivi des impacts (ERC)
 - des projets, plans et programmes
 - DEP

Délai pour déposer les données

- Les données des études préalables :
 - **avant** toute procédure de **participation du public** (enquête publique ou participation du public par voie électronique) lorsqu'elle est requise ;
 - **avant la décision** d'autorisation / d'approbation / de dérogation appliquée au projet.
- Les données de suivi des impacts : dans les **six mois après chaque campagne** d'acquisition de données

CHRONOLOGIE DEPOBIO

pour un projet soumis à enquête publique (ex : AEU)

Le pétitionnaire ou le BE
renseigne ses informations
générales et celles du projet
sur



Renseignement des
métadonnées et versement
souhaitable des données
d'inventaires



Obligation légale de
versement des données sur
les outils Depobio



Certificat
de dépôt

décision
administrative

M-1 À M0

M0

M+4

M+7

M+9

Dépôt de dossier aux
services compétents

Début de l'enquête
publique

fin de l'enquête
publique

Délai total de 9 mois pour le cas général, hors délais de demandes de compléments ou d'examen au niveau national (CNPN)

CHRONOLOGIE DEPOBIO

pour un projet non soumis à enquête publique
(ex : Dérogation Espèces Protégées)

Le pétitionnaire ou le BE
renseigne ses informations
générales et celles du projet

sur



M-1 À M0



Obligation légale de versement
des données sur les outils

Renseignement des métadonnées
et versement **souhaitable** des
données d'inventaires

M0

Dépôt de dossier aux
services compétents

Depobio



Certificat
de dépôt

Examen du dossier

décision
administrative

CHRONOLOGIE DEPOBIO

Données issues des suivis des projets



Renseignement des Métadonnées liées aux inventaires de suivis et versement **souhaitable** des données

Obligation légale de versement des données sur les outils

Depobio

Prochaine campagne de suivi selon les modalités des mesures ERC

Le pétitionnaire ou le BE a conservé les identifiants "Démarche simplifiée" (n ° de dossier) et INPN

Certificat de dépôt



Mise en place des protocoles de suivi des mesures ERC

Collecte des données de suivis

Envoie des rapport intermédiaire de suivi par le pétitionnaire ou les BE aux services instructeurs

Déclarer son projet

- Identifiants "Démarche simplifiée" à créer
=> nécessaires pour cette étape uniquement
- Renseigner des informations générales sur le projet :
 - localisation,
 - porteur de projet,
 - bureau d'étude en charge de l'inventaire
- Une fois toutes les étapes validées, le projet apparaîtra sur le [site](#)

Un même pétitionnaire peut avoir plusieurs projets
Cette étape peut être renseignée par le BE mandaté

N° de dossier

Décrire le contexte de l'inventaire

- Identifiants INPN à créer
=> nécessaire pour cette étape et le versement des données
- Description du cadre d'acquisition (CA) des données brutes de biodiversité (étude d'impact, mesure de suivi...) et des protocoles d'inventaires ou des groupes taxonomiques inventoriés (jeu de données JDD)

Utiliser le N° de dossier obtenu à l'étape précédente

Un projet peut avoir plusieurs CA et plusieurs JDD

CA/JDD
id INPN

Saisir et/ou verser les données brutes

- Identifiants INPN, n° de dossier du projet
- Saisir les données directement sur l'outil
- Verser les données au format csv, selon le standard DEE SINP disponible sur le site [DREAL](#)
 - Système d'information WGS84 ou Lambert 93

Certificat de dépôt

Il y a un certificat par JDD

Les données sont **validées et vérifiées scientifiquement** au niveau national avant intégration au SINP

Demander Depobio dans les clauses contractuelles

[Extrait formation nationale depobio 2021 : DEPOBIO_2021](#)

1. Exigences méthodologiques pouvant être incluses dans les clauses contractuelles

- Application des principes établis de structuration des jeux de données
- Application des préconisations pour la description de métadonnées
- Rappel des informations minimales attendues dans les métadonnées
- Application des préconisations pour la description du protocole utilisé
- Respect rigoureux des protocoles d'observation utilisés

2. Exigences techniques pouvant être incluses dans les clauses contractuelles pour l'acquisition de nouvelles données

- Livraison des données dans un format conforme au [standard de fichier DEPOBIO \(v2.0\)](#).
- Utilisation privilégiée d'un protocole d'observation ou de suivi pour produire des données protocolées qualitatives, réutilisables et pertinentes
- Description détaillée des protocoles d'observation ou de suivi utilisés et des variations potentielles de son application
- Renvoi privilégié au référentiel national des protocoles et méthodes CAMPanule

Déclarer son projet

- Identifiants "Démarche simplifiée" à créer
=> nécessaires pour cette étape uniquement
- Renseigner des informations générales sur le projet :
 - localisation,
 - porteur de projet,
 - bureau d'étude en charge de l'inventaire
- Une fois toutes les étapes validées, le projet apparaîtra sur le [site](#)

Un même pétitionnaire peut avoir plusieurs projets
Cette étape peut être renseignée par le BE mandaté

Démarches simplifiées

1

Déclarer

N° de dossier

Décrire le contexte de l'inventaire

- Identifiants INPN à créer
=> nécessaire pour cette étape et le versement des données
- Description du cadre d'acquisition (CA) des données brutes de biodiversité (étude d'impact, mesure de suivi...) et des protocoles d'inventaires ou des groupes taxonomiques inventoriés (jeu de données JDD)

Utiliser le N° de dossier obtenu à l'étape précédente

Un projet peut avoir plusieurs CA et plusieurs JDD

CA/JDD
id INPN

INPN
Métadonnées

2

Décrire

Saisir et/ou verser les données brutes

- Identifiants INPN, n° de dossier du projet
- Saisir les données directement sur l'outil
- Verser les données au format csv, selon le standard DEE SINP de l'INPN
 - Système d'information WGS84 ou Lambert 93

DEPOBIO

3

Déposer

Certificat
de dépôt

Il y a un certificat par JDD

Les données sont validées et vérifiées **scientifiquement** au niveau national avant intégration au SINP

Description des données

Préconisations pour les campagnes de terrain et pour les producteurs de données

==> référentiel des protocoles dans CAMPanule ==> référentiel des métadonnées INPN

- Renseigner les métadonnées de la manière la plus complète possible pour améliorer la visibilité des acteurs et des données, et en faciliter la réutilisation.
- Noter les informations minimales attendues dans les métadonnées avant de se rendre sur le terrain

Extrait formation nationale dépopbio 2021 : DEPOBIO_2021

Description des données

Extrait formation nationale dépopbio 2021 : DEPOBIO_2021

Préconisations pour les campagnes de terrain et pour les producteurs de données

==> référentiel des protocoles dans CAMPanule ==> référentiel des métadonnées INPN

- Renseigner les métadonnées de la manière la plus complète possible pour améliorer la visibilité des acteurs et des données, et en faciliter la réutilisation.
- Noter les informations minimales attendues dans les métadonnées avant de se rendre sur le terrain

Le cadre d'acquisition :

décrit le contexte stratégique et opérationnel d'un programme ou d'un projet qui conduit à la production d'un ou de plusieurs jeux de données.

- l'objectif du programme d'acquisition,
- les moyens mis en œuvre,
- le contexte d'acquisition,
- impacts et enjeux directs sur la biodiversité,
- les acteurs impliqués (maitres d'œuvre, maitre d'ouvrage).

Le jeu de données 1 :

regroupement de données qui sont homogènes (caractéristiques communes : même protocole d'acquisition utilisé)

- le processus de collecte,
- détail groupe étudié, période de collecte, conditions d'inventaire
- les acteurs impliqués (producteurs, fournisseurs)
- typologie des données (bibliographie, terrain...)

Le jeu de données 2...

Déclarer son projet

- Identifiants "Démarche simplifiée" à créer
=> nécessaires pour cette étape uniquement
- Renseigner des informations générales sur le projet :
 - localisation,
 - porteur de projet,
 - bureau d'étude en charge de l'inventaire
- Une fois toutes les étapes validées, le projet apparaîtra sur le [site](#)

Un même pétitionnaire peut avoir plusieurs projets
Cette étape peut être renseignée par le BE mandaté

Démarches simplifiées

1

Déclarer

N° de dossier

Décrire le contexte de l'inventaire

- Identifiants INPN à créer
=> nécessaire pour cette étape et le versement des données
- Description du cadre d'acquisition (CA) des données brutes de biodiversité (étude d'impact, mesure de suivi...) et des protocoles d'inventaires ou des groupes taxonomiques inventoriés (jeu de données JDD)

Utiliser le N° de dossier obtenu à l'étape précédente

Un projet peut avoir plusieurs CA et plusieurs JDD

CA/JDD
id INPN

INPN
Métadonnées

2

Décrire

Saisir et/ou verser les données brutes

- Identifiants INPN , n° de dossier du projet
- Saisir les données directement sur l'outil
- Verser les données au format csv, selon le standard DEE SINP disponible sur le site [DREAL](#)
 - Système d'information WGS84 ou Lambert 93

DEPOBIO

3

Déposer

Certificat
de dépôt

Il y a un **certificat par JDD**

Les données sont **validées et vérifiées scientifiquement** au niveau national avant intégration au SINP

Verser une donnée de qualité



Il est attendu une donnée **aussi précise** que celle déposée dans le dossier du projet.

La donnée doit être livrée au point GPS ou a minima à l'échelle du projet.

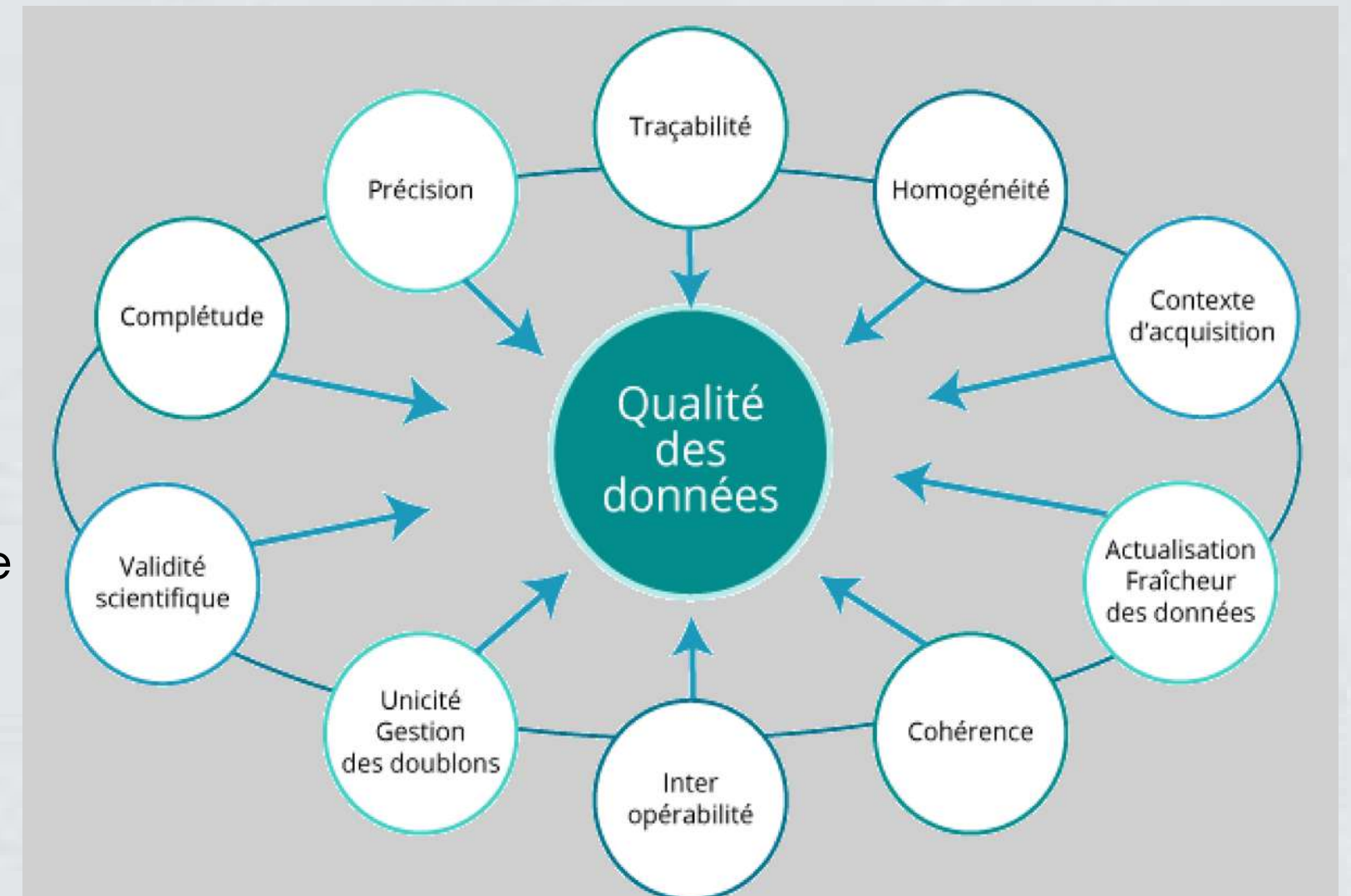
L'outil DEPOBIO n'importe pas de données fournies à la commune.



Les **métadonnées et jeux de données** doivent être décrits de manière à ce qu'ils soient compris indépendamment du projet.



Utiliser directement, lorsque c'est possible, les listes de valeurs attendues et le référentiel taxonomique en vigueur sur la plateforme DEPOBIO pour éviter les correspondance (mapping) a posteriori.



Le standard d'échange, compatible SINP, est disponible ici : [standard](#)

[Extrait formation nationale depobio 2021 : DEPOBIO_2021](#)

Verser une donnée de qualité

- Description floue de la données,
- Enlever des informations récoltées lors de l'inventaire,
- Géolocalisation à l'échelle de la commune



Détail de l'occurrence	Métadonnées	Taxonomie	Zonage	Validation
Statut de l'observation				Présent
Technique d'observation				Inconnu
Etat biologique				Non renseigné
Statut biologique				Non renseigné
Statut biogéographique				
Comportement				Inconnu
Sexe				Non renseigné
Stade de vie				Inconnu
Denombrement min				
Denombrement max				
Type de dénombrement				Ne sait pas
Objet du dénombrement				Ne Sait Pas
Naturalité				Inconnu
Commentaire relevé				
Commentaire occurrence				
Determinateur				
Preuve d'existence				Inconnu
Preuve numérique				
Preuve non numérique				
Echantillon de preuve				
Type de regroupement				NSP
Méthode de regroupement				
Source de la donnée				Ne Sait Pas
Statut de validation				Inconnu
Sensibilité				Maximale
Niveau de diffusion				Précise
Nature de l'objet géographique				Ne sait pas
Floutage				Non



Liens utiles

DEPOBIO

[tutoriels](#) / [FAQ](#) / [Ressources](#) / [Démarches&outils](#)

[Clauses contractuelles DEPOBIO](#)

Référentiels

- Protocoles et méthodes : [CAMPanule](#)
- Métadonnées : [INPN](#)
- Standard données : [DEPOBIO](#)
- Standard [SINP](#)

**Merci de votre
attention**